

CONSEIL GÉNÉRAL DE VAUX-SUR-MORGES

Procès-verbal de la séance du
28 OCTOBRE 2019, 20 H15

SALLE DE COMMUNE

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Admissions -assermentations, démissions.
3. Adoption du PV du 19 juin 2019
4. Election commission de gestion.
5. Election délégué AVM.
6. Election délégué ACIC.
7. Préavis N° 03 / 2019, arrêté 2020.
8. Préavis N° 04 / 2019, budget 2020.
9. Postulat Gebhard.
10. Communications municipales
11. Divers.

A P P E L , O R D R E D U J O U R

A p p e l

01 Monsieur le Président ouvre la séance à l'heure, salue l'assemblée, et plus particulièrement Monsieur Delbaere, nouveau citoyen qui se présente en auditeur. Le secrétaire procède à l'appel: 10 Conseillers se sont préalablement excusés, et 15 répondent présents. L'assemblée se lève ensuite pour l'assermentation de Monsieur Francis Gleyre qui rejoint le Conseil de Vaux sous les applaudissements. Dit Conseil est donc fort de **31** membres, dont **16** présents, majorité **9**.

02

La séance se déroulera selon l'ordre du jour joint à la convocation.

A D M I S S I O N S , A S S E R M E N T A T I O N S , D E M I S S I O N S .

A s s e m b l é e

03 Voir point 1

P R O C È S - V E R B A L de la séance du 19 juin

PV

04 M. Menzel met ce document en discussion, puis au vote: le procès-verbal du 19 juin est adopté à l'unanimité et une abstention.

E L E C T I O N C O M M I S S I O N D E G E S T I O N

C o m p o s i t i o n

05 A la suite du départ d'un membre, le Conseil doit compléter l'effectif de sa CG. Madame Lux Gerber, actuelle suppléante rejoint le rang, M. le président souhaite connaître un volontaire pour la fonction de suppléant et c'est **M. François Denis** qui se présente, et **est élu**. Donc: M. Gebhard Président, M. Lardet deuxième membre, Mme Lux Gerber troisième, et M. François Denis suppléant.

R e p r é s e n t a t i o n

- 06 L'élection de M. David Spycher à la Municipalité libère le poste. Après description de la charge par son prédécesseur, **M. Luc Breton** fait le pas, **est élu** et représentera notre commune au sein du Conseil intercommunal de l'AVM.

R e p r é s e n t a t i o n

- 06 Même raison et processus que point cinq. **M. Menzel** a le plaisir de voir son épouse **Chantal** se présenter pour la fonction; elle **est élue** par acclamation.

I m p ô t s

- 07 M. le Président donne la parole à Mme Lux Gerber qui se charge de la lecture du rapport de la commission de gestion sur l'objet. Dite commission propose à l'assemblée de suivre la Municipalité et d'adopter l'arrêté d'imposition 2020 tel que présenté, soit maintien du taux de 56 pts et diminution de la ristourne de 14 à 9 %. M. le Syndic Denis se tient à disposition pour toutes infos; la parole n'est pas demandée, l'objet est soumis au vote. **Le préavis N° 03/2019 est adopté à l'unanimité.**

B u d g e t

- 08 En séance de travail du 7 octobre, la commission a pu examiner le budget et obtenir tous renseignements utiles par les voix de Messieurs Denis Syndic et Garcia Municipal. Son rapport complet est disponible sur le site internet communal à la page Conseil général. Mme Lux Gerber remercie la Municipalité, ainsi que la boursière communale Mme Harr pour leur travail et la clarté de leur présentation. Elle propose au Conseil, au nom de la commission, d'accepter le budget 2020 comme présenté. M. Menzel met en discussion. M. Le Syndic souhaite apporter une précision sur un point de ce budget: à la suite de la refonte du site internet, l'idée est venue de mettre en œuvre un travail sur la mémoire, ou " l'histoire " du village. En effet, les vidéos tournées pour le site ont mis en lumière la valeur de certains témoignages, et qui, accompagnés d'autres documents, pourraient servir la mémoire de notre village. Avec la somme (25 000 Fr.) proposée au budget, il est admis que le travail sera conséquent et forcément étalé dans le temps.
- M. Nyffenegger demande ce que l'on entend, en terme budgétaire, par financements spéciaux; M le Syndic explique par l'exemple qu'il s'agit de montants " affectés " servant des buts précis, soit: épuration, déchets, etc.
- Dominique Stoudmann souhaite savoir quels sont les principaux objets subventionnés par le FDDER; Vincent Denis donne quelques exemples et encourage largement le recours à ce soutien.
- M Gebhard revient sur l'idée de l'histoire villageoise en assurant que la CG soutient le projet; il propose d'y associer la population dans la phase de recherche.
- M. Menzel propose à l'assemblée de se déterminer sur le **budget 2020**, qui est **adopté** à l'unanimité et une abstention.

E n t r e t i e n d e s r o u t e s

09

M. Gebhard dépose le postulat ci-après:

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil,

Mon postulat concerne les 2 axes de routes communales reliant notre village depuis la route cantonale Morges-Apples par Pierrafuz à Saint Saphorin d'une part par le Pont d'Essercles à Colombier d'autre part. Le trafic est devenu très important sur ces 2 axes Est-Ouest, en particuliers aux heures de pointe et encore beaucoup plus important en cas de bouchons sur l'autoroute Lausanne Genève, cas de plus en plus fréquent. Ces deux axes routiers sont relativement étroits et ne permettent que difficilement le passage de 2 voitures se croisant en sens inverse ce qui occasionne une détérioration croissante des banquettes et de la route elle-même. Il n'est pas rare que des véhicules utilisent le domaine privé, soit en mordant dans les parcelles agricoles voisines soit en utilisant les places et les cours de ma ferme pour opérer des croisements très dangereux et qui mettent à mal les surfaces concernées qui se dégradent et deviennent très sensibles à l'érosion.

Afin de limiter les détériorations de ces routes communales et notamment de leurs assises qui subissent des dégâts croissants, une proposition pragmatique que j'avais déjà faite il y a quelques années, serait d'organiser un trafic alterné à sens unique dans un sens sur l'un des axes et dans l'autre sens sur l'autre axe. Une autre solution plus radicale serait de rélargir de manière importante ces deux axes routiers.

Par ce postulat je demande donc à la Municipalité de contacter la Commune voisine d'Echichens ainsi que les Services de l'Etat pour étudier une solution permettant d'améliorer rapidement cette situation qui à terme coûtera très cher en entretien à nos communes respectives et génère aussi des risques pour la sécurité des usagers et des riverains.

Vaux le 21 juin 2019 Claude-Alain Gebhard

M. Gebhard s'adresse à M. Yves Schopfer, en relevant que vu sa situation professionnelle au service des routes du Canton, il serait difficile pour lui d'aller de l'avant dans ce dossier, et qu'il serait dès lors opportun de nommer une commission du Conseil. M. Schopfer répond qu'il s'agit d'une affaire municipale en premier lieu et qu'il n'est donc pas seul impliqué, et secundo, que le dicastère des routes est actuellement en main de David Spycher. François Denis demande la parole et s'insurge contre ce qu'il considère comme une attaque personnelle à l'endroit de M Schopfer. Que neni s'explique M Gebhard.

Mme Lux Gerber propose d'étudier une option avec places d'évitement, M. Nyffenegger met en garde sur les formalités et souhaite que toutes discussions et décisions soient protocolées. M. Gebhard envisage l'étude d'une piste cyclable dans l'élargissement de la route. M. le Syndic souligne que la Municipalité doit travailler à résoudre un problème, et non pas à l'exporter.

La discussion est close, M. le Président demande le vote: **le postulat est accepté par 6 voix** pour, 4 contre et 6 abstentions. Dans ce cas, la Municipalité devra présenter un rapport au Conseil en séance de juin 2020.

V i n c e n t D e n i s

10

M. le Syndic informe le Conseil sur l'avancement du projet de collaboration entre les deux villages de Clarmont et Vaux. Trois séances entre les deux Municipalités ont eu lieu à ce jour, et les réflexions avancent bon train sur les sujets ACIC, administration, déchèterie, voirie. Il précise que certaines démarches sont liées avec la fusion Hautemorges et suivent la même progression.

A l a i n G a r c i a

11

Revenant sur une discussion lors du dernier Conseil de juin, M Garcia confirme qu'un système extinction-allumage est maintenant actif sur la RC 74, chemin du Petit-Vaux et la Forge. M Francis Gleyre, nouveau Conseiller, est étonné par cette action, vu les bas coûts de l'éclairage chez nous. M. Garcia répond qu'il s'agit d'une démarche plus écolo qu'économique.

M. Garcia, en charge de l'urbanisme et de la révision de notre PGA, fait part de toute la difficulté à mener à bien ce projet. Causes principales: communication avec les services cantonaux difficiles, changements fréquents d'interlocuteurs, émissions continuelles de nouvelles directives. Ceci aura pour effet une augmentation substantielle de notre facture, et la triste sensation de faire du travail pour rien.

C h r i s t i a n P e r r e t - G e n t i l

- 12 M Perret-Gentil informe l'assemblée des bons retours entendus sur le rafraîchissement de notre site internet; bien sûr la vie d'un tel outil dépend de son alimentation, et toute suggestion à son responsable est bienvenue de la part de notre population.

Y v e s S c h o p f e r

- 13 M. Schopfer coiffe sa casquette de Président du SDIS Morget afin de commenter une présentation en image de l'organisation, des missions, et du fonctionnement de notre service de défense incendie régional. Cette information fut fort utile en effet à l'assemblée, tant l'écart entre l'ancien corps des sapeurs de Vaux et l'actuelle structure est notable pour ceux qui ont connu les deux.

D I V E R S

L u c B r e t o n

- 14 Ce Conseiller fut interpellé par quelques paroissiens, soucieux de l'entretien de l'orgue de notre chapelle. Après avoir brossé un bref historique de l'instrument, M. Breton confirme, selon ses connaissances, que notre orgue est un instrument intéressant. Vincent Denis lui répond que la Municipalité est en attente d'un devis de l'entreprise Kuhn, facteur d'orgue, et que devant les coûts déjà énoncés pour un relevage de l'instrument, un préavis serait probablement proposé au Conseil. M. le Syndic complète en ces termes: Luc, tu vois le facteur, nous la facture !

H e r b e r t N y f f e n e g g e r

- 15 Ce citoyen s'inquiète des travaux de la route de Marcelin, et de leur durée estimée; Yves Schopfer lui répond selon les communications officielles du Canton, soit 36 mois de travaux.

R A P P E L

Monsieur le Président remercie les personnes qui s'impliquent dans la bonne marche de notre commune, puis lève la séance, il est 21h50.

François Menzel Président

Raymond Stoudmann secrétaire